

Les Etoiles Charliendines – 28^{ème} édition des 5 & 10 Km de Charlieu

ORGANISATION

Les **5 et 10km de CHARLIEU** sont organisés par la Section course à pied de l'Amicale Laïque de CHARLIEU,

Ils auront lieu le **vendredi 12 septembre 2025**. Le départ du **5km** aura lieu à **19h30** et celui du **10km** à **20h30**.

Retrait dossards, le départ et l'arrivée seront situés place de l'Abbaye.

Un ravitaillement en eau sera distribué sur le circuit (sous réserves des mesures sanitaires en vigueur).

Toute participation à cette compétition sera soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

CONDITIONS DE LICENCE ET SANTE DES PRATIQUANTS

Personnes mineures

Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur

soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées ;

- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA. La liste des fédérations partenaires seront régulièrement communiquées aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.

- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Personnes majeures

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur

soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Adresse internet du « PPS » : <https://pps.athle.fr/>

Concernant l'application du présent article, des dispositions transitoires sont prévues par voie de circulaire concernant les manifestations organisées avant le 31 août 2024 ou dont l'inscription est déjà ouverte lors de la publication de la présente réglementation. Ces dispositions transitoires prendront automatiquement fin à échéance des manifestations qu'elles concernent.

Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération. La liste des fédérations partenaires sera régulièrement communiquée aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.

Les participants à la course de 5km devront être nés en 2010 ou avant,

Les participants à la course de 10km devront être nés en 2008 ou avant.

Chronométrage assuré par Chronopuces. Attention: toute puce non restituée sera facturée 15€ au participant.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES :

Chacune des deux courses donnera lieu à un classement séparé : Les trois premiers hommes et trois premières femmes des deux courses seront récompensés ainsi que les premiers de chaque catégorie (tous les 10 ans).

PARCOURS :

Les participants du 5km devront effectuer 2 fois une boucle de 2,5 km, sur route et en ville.

Les participants du 10km devront effectuer 3 fois une boucle de 3,3 km, sur route et en ville.

Les coureurs estimant effectué les 10km en plus de 40 minutes pourront prévoir une frontale.

ENGAGEMENTS :

Les droits d'inscription sont fixés à 8€ pour le 5km et 12€ pour le 10km.

- Possibilité de s'inscrire par internet sur « www.chronopuces.fr » (frais d'inscription en ligne offerts).
- Possibilité de déposer avant le 04/09 (ou d'envoyer avec une réception avant le 04/09) les bulletins d'inscription remplis avec chèques et certificats à: AMICALE LAÏQUE, 42 route de Fleury, 42190 CHARLIEU

ou - SPORT MAX, 4, Rue Chanteloup 42190 Charlieu

ou - VIVAL, 2 place Saint Philibert, 42190 CHARLIEU

Les droits d'inscription sont fixés à 8€ pour le 5km et 12€ pour le 10km.

Inscriptions sur place possible avant 19h00 : **tarif en ligne + 4 Euros**

COURSES ENFANTS :

Organisées à partir de 18h 15, pour les enfants nés en 2019 ou avant. Inscription gratuite. Clôture des inscriptions à 18h. **Aucun classement ne sera établi. Non Chronométré.**

DOSSARDS :

Ils seront à retirer sur place avant la course de 17h à 19h sur fourniture de la photocopie de licence ou du certificat médical, OU d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

HORAIRES :

19h30 : Départ du 5 Km (dernier arrivé vers 20h15)

20h30 : Départ du 10 KM

Deux courses distinctes limitées à 250 coureurs.

ASSURANCE :

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance RC.

Individuelle accidents : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

RENSEIGNEMENTS:

<http://www.calcharlieu.com/>

P. BOUILLON, 06 48 06 83 34, G. LAVAL 06 22 36 35 41 ou F. THIMONIER, 06 72 42 91 01, PASCAL LACROIX 06 60 15 01 92